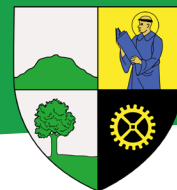


PRIME COMMUNALE À L'ACHAT D'UN FÛT À COMPOST



Commune de
COURT-SAINT-ETIENNE

La Commune de Court-Saint-Etienne vous offre une prime de 50% de la facture d'achat, avec un maximum de 25€.

CONDITIONS d'octroi :

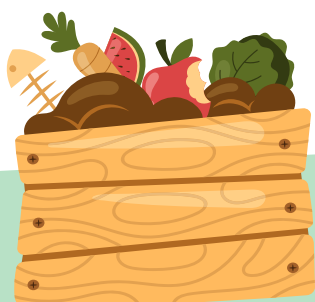
- Être domicilié à Court-Saint-Etienne au moment de la demande ;
- Le prix du fut à compost ne peut être inférieur à 20€ et doit être utilisé sur le territoire de la Commune ;
- Une seule prime est accordée par ménage.

En pratique :

Pour bénéficier de la prime, renvoyez le formulaire (voir verso) complété au service environnement accompagné des documents suivants :

- Une copie de la facture d'achat reprenant l'intitulé de l'achat et son prix ;
- Une copie de l'attestation de composition du ménage.

Il est vivement conseiller de suivre une formation sur la bonne pratique du compostage.



Service environnement

010 620 628

environnement@court-st-etienne.be

1 rue des Ecoles

1490 Court-Saint-Etienne

PRIME COMMUNALE À L'ACHAT D'UN FÛT À COMPOST



Commune de
COURT-SAINT-ETIENNE

Formulaire de demande

Nom et prénom :

N° du registre national :

Adresse :

E-mail ou tel :

Numéro de compte bancaire :

Montant total de la facture :

(Copie de la facture en pièce jointe obligatoire)

Date et signature :

Prime octroyée dans la limite des crédits disponibles et en fonction de l'ordre d'arrivée de la demande. La date de la facture ne peut pas être antérieure à 3 mois au moment de la demande.

Service environnement

010 620 628

environnement@court-st-etienne.be

1 rue des Ecoles

1490 Court-Saint-Etienne

